

Région Hauts-de-France
Département de l'Oise (60)
Commune de ÉTAVIGNY (60620)

Demande de permis de construire MAI 2024

Maître d'Ouvrage:
CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 Amiens



PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS

Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue de trois cailloux,
80 000 Amiens
Personne en charge du projet : Nina Conti
Tel: 03 22 80 01 64
Mail : nconti@h2air.fr



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire		
Pièces Administratives		1
	Formulaire de demande de Permis de Construire	2 à 12
	Extrait K-BIS CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS & Délégation de pouvoir	13
	Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	15 à 16
PC 1	Plans de situation du terrain	17
	Localisation générale du projet.....	18
	Vue aérienne	19
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	20
PC 2	Plans de masse des constructions	21
	Plan de masse - état existant.....	22
	Plan de masse - état projeté.....	23
	Plan de masse du projet avec vue aérienne.....	24
	Emprises du projet au 1/1000ème	25 à 28
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	29
	Plan de localisation des coupes AA' et BB'	30
	Profil en long du terrain dans l’axe du projet AA'.....	31
	Profil en long du terrain dans l’axe du projet BB'.....	32
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque.....	33
	Vue en coupe d'un poste de livraison.....	34
	Vue en coupe d'un poste de transformation.....	35
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	37 à 39
PC 5	Plans des façades et des toitures	41
	Plan modèle des tables photovoltaïques de 27 panneaux.....	42
	Plan modèle des tables photovoltaïques de 81 panneaux.....	43
	Vue des façades d'un poste de transformation.....	44
	Vue des façades d'un poste de livraison.....	45
	Vue des façades d'un portail et de la clôture.....	46
	Vue des façades de la citerne.....	47
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	49
	Plan de localisation des points de vues photographiques.....	50
	Photomontages	51 à 55
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	57
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	58
	Photographie	59 à 60
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	61
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	62
	Photographie	63
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	65

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS
- Délégations de pouvoir

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



Demande de
 ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 ☒ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
 Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406
 Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
 Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

- Vous devez utiliser ce formulaire si :
- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
 - vous réalisez une nouvelle construction.
 - vous effectuez des travaux sur une construction existante.
 - votre projet comprend des démolitions.
 - votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
 PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
 La présente déclaration a été reçue à la mairie le
 Cachet de la mairie et signature du receveur
 Dossier transmis :
 à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur
 Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier
 Nom Prénom
 Date et lieu de naissance : Date : / /
 Commune :
 Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale
 Dénomination Raison sociale
 CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS
 N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
 9 5 3 7 6 7 0 0 1 0 0 0 1 9 SAS
 Représentant de la personne morale :
 Nom Prénom
 MAHFOUZ ROY

2 Coordonnées du demandeur
 Adresse : Numéro : 29 Voie : Rue des trois cailloux
 Lieu-dit :
 Localité : AMIENS
 Code postal : 8 0 0 0 0 BP : Cedex :
 Téléphone : 0 3 2 2 8 0 0 1 6 4 Indicatif pour le pays étranger :
 Adresse électronique : nconti@h2air.fr
 Si le demandeur habite à l'étranger :
 Pays : Division territoriale :
 J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)
 Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
 Pour un particulier :
 Nom Prénom
 Pour une personne morale :
 Dénomination Raison sociale
 H2AIR H2AIR
 N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
 5 0 2 0 0 9 0 6 1 0 0 0 5 7 SAS
 Représentant de la personne morale :
 Nom Prénom
 MAHFOUZ ROY

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 29 Voie : Rue des trois cailloux

Lieu-dit :

Localité : Amiens

Code postal : 8 0 0 0 0 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 3 2 2 8 0 0 1 6 4 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : nconti@h2air.fr

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Les Brousses

Localité : COMMUNE DE ÉTAVIGNY

Code postal : 6 0 6 2 0

Références cadastrales^[4] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : p.14

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.
[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

☐ Lotissement

☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

☐ Terrain de camping

☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports

☐ Aménagement d'un golf

☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

Superficie en m² :

Profondeur en m (pour les affouillements) :

Hauteur en m (pour les exhaussements) :

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[5] :

☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[5] :

☐ Création d'une voie

☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

☐ Consignation en compte bloqué

☐ Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? ☐ Oui ☐ Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination

I'M IN ARCHITECTURE

N° SIRET

5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2

Représentant de la personne morale :

Nom

RAES

Numéro : 2

Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 1 6

BP :

Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] : S14812PC000445088

Conseil régional de l'ordre : Ile de France

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0

ou Télécopie :

Adresse électronique :

im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol de 17 307 panneaux photovoltaïques, supportés par 275 tables séparées en :

- 92 tables de 27 panneaux :
Longueur environ 10,40m - Largeur environ 7m - Hauteur environ 3m, inclinaison 15°
- 183 tables de 81 panneaux :
Longueur environ 31,14m - Largeur environ 7m - Hauteur environ 3m, inclinaison 15°
- Construction d'un poste de livraison/transformation de teinte RAL 6005 :
Longueur 10m - Largeur 3m - Hauteur 2,71m.
- Construction de deux postes de transformation de teinte RAL 6005 :
Longueur 6m - Largeur 3m - Hauteur 2,71m.
- Un Portail de teinte RAL 6005 de 6m de large et 2m de haut
- Clôture en acier galvanisé de teinte RAL 6005 : Grillage à mailles de 5x5cm avec pass
50m, hauteur hors sol 2m max
- 1 citerne souple de teinte RAL 6005 de 60 m3

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête 10 560 kW et la destination principale de l'énergie produite :

INJECTION SUR LE RÉSEAU PUBLIC

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :
- ☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- ☐
- Résidence principale
- ☐
- Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

- ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

- ☐ Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- ☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme
- ☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées

- ☐
- Autres, précisez : _____

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

- ☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

- ☐ Transport
 ☐ Enseignement et recherche
 ☐ Action sociale
☒ Ouvrage spécial
 ☐ Santé
 ☐ Culture et loisirs

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	66	0	0	0	66
Surfaces totales (m²)	0	66	0	0	0	66

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m²^[14] (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m ²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.
[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

BP :

Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement
- ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- ☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- ☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- ☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent

Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique
- ☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

9 Engagement du (ou des) demandeurs

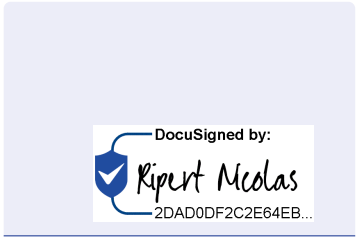
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.
Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé su site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À

AMIENS

Fait le

02 mai 2024



Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

[illegible]

Superficie totale du terrain (en m²) : 133 300

Nom _____ Prénom _____

Dénomination	Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :
Nom Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit : _____

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[19] : _____

Conseil régional de l'ordre de :

[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier. Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante*.

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- à l'adresse suivante :
rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

- Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
- Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

[20] Se renseigner auprès de la mairie.
[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
☐ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☒ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☐ PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
☐ PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
☐ PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

☐ PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Greffé du Tribunal de Commerced'Amiens
18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002AMIENS CEDEX 1

Code de vérification : kEnJa1hQcK
<https://contrôle.infogreffes.fr/contrôle>



N° de gestion 2023B00692

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 avril 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	953 767 001 R.C.S. Amiens
Date d'immatriculation	04/07/2023
Dénomination ou raison sociale	CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	29 Rue des Trois-Cailloux 80000 Amiens
Activités principales	Conception, développement, planification, réalisation, exploitation, acquisition, vente, location, prise à bail, de projets relatifs à l'exploitation, la production, l'achat, la vente d'énergie solaire, et de tous droits qui pourraient lui être attachés.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 04/07/2122
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	H2AIR
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens
Immatriculation au RCS, numéro	502 009 061 RCS Amiens
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel	
Nom, prénoms	MAHFOUZ ROY AISE
Date et lieu de naissance	Le 30/04/1971 à Achrafieh (Liban)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	7 Boulevard Martin-Hoffman Str. 12435 Berlin (Allemagne)

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	CABINET VDB ET ASSOCIES
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	15 Avenue Paul Claudel 80480 Dury
Immatriculation au RCS, numéro	581 720 729 RCS Amiens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	29 Rue des Trois-Cailloux 80000 Amiens
Activité(s) exercée(s)	Conception, développement, planification, réalisation, exploitation, acquisition, vente, location, prise à bail, de projets relatifs à l'exploitation, la production, l'achat, la vente d'énergie solaire, et de tous droits qui pourraient lui être attachés.
Type d'activité	Activité ambulante
Date de commencement d'activité	27/02/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffé du Tribunal de Commerced'Amiens
18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002AMIENS CEDEX 1

N° de gestion 2023B00692

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



Handwritten signature of the Greffier

FIN DE L'EXTRAIT



DocuSign Envelope ID: 38DB8C96-F873-4BBB-82B7-49327EA9CA9A

CENTRALE SOLAIRE DES PARROTIAS
29 rue des Trois Cailloux
80000 Amiens
RCS Amiens 953 767 001

POUVOIR

La société H2AIR, présidente de la société Centrale Solaire des Parrotias représentée par Monsieur Loïc ESPAGNET, son Directeur général délégué,

Donne par la présente pouvoir à Nicolas RIPERT, Directeur du développement solaire,

pour :

- Signer au nom et pour le compte de la société mentionnée ci-dessus, tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque porté par la société désignée ci-dessus ;

Ce pouvoir s'éteindra de plein droit le 31 mars 2026.

Fait à Amiens.

Le 11 avril 2024

[« Bon pour pouvoir »]

Bon pour pouvoir

DocuSigned by:
 Espagnet Loïc
10016D3549FA4C6...

Signature
Loïc ESPAGNET

[« Bon pour acceptation de pouvoir »]

Bon pour acceptation de pouvoir

DocuSigned by:
 Ripert Nicolas
2DAD0DF2C2E64EB...

Signature
Nicolas RIPERT

Contenu

- Tableaux récapitulatifs du projet

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Adresse Lieu-dit	Code postal
Structures photovoltaïques	ZC	22	53 450	Les Brousses	60620
		23	15 000		
		24	64 850		
TOTAL			133 300		

Tableau récapitulatif du poste de livraison et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension Construction L x l x h (m)	Altimetrie (m NGF)	Adresse Lieu-dit	Code postal
Poste de livraison/transformation	ZC	22	53 450	30,00	10,00 x 3,00x 2,71	+127	Les Brousses	60620
Poste de transformation 1				18,00	6,00 x 3,00 x 2,71	+111		
Poste de transformation 2						+111		
TOTAL				66,00				

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE

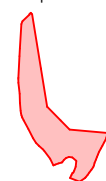
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

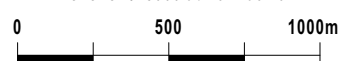
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

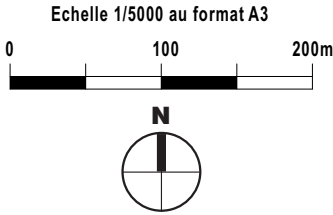
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





VUE AÉRIENNE

Légende
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Autheuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

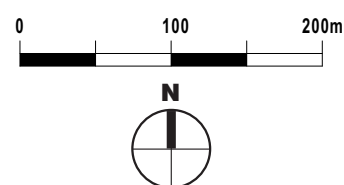
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Clôture avec portail
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments existants
-  Voiries existantes
-  Limite lieux-dit
-  Limite sections
-  Limite communes

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

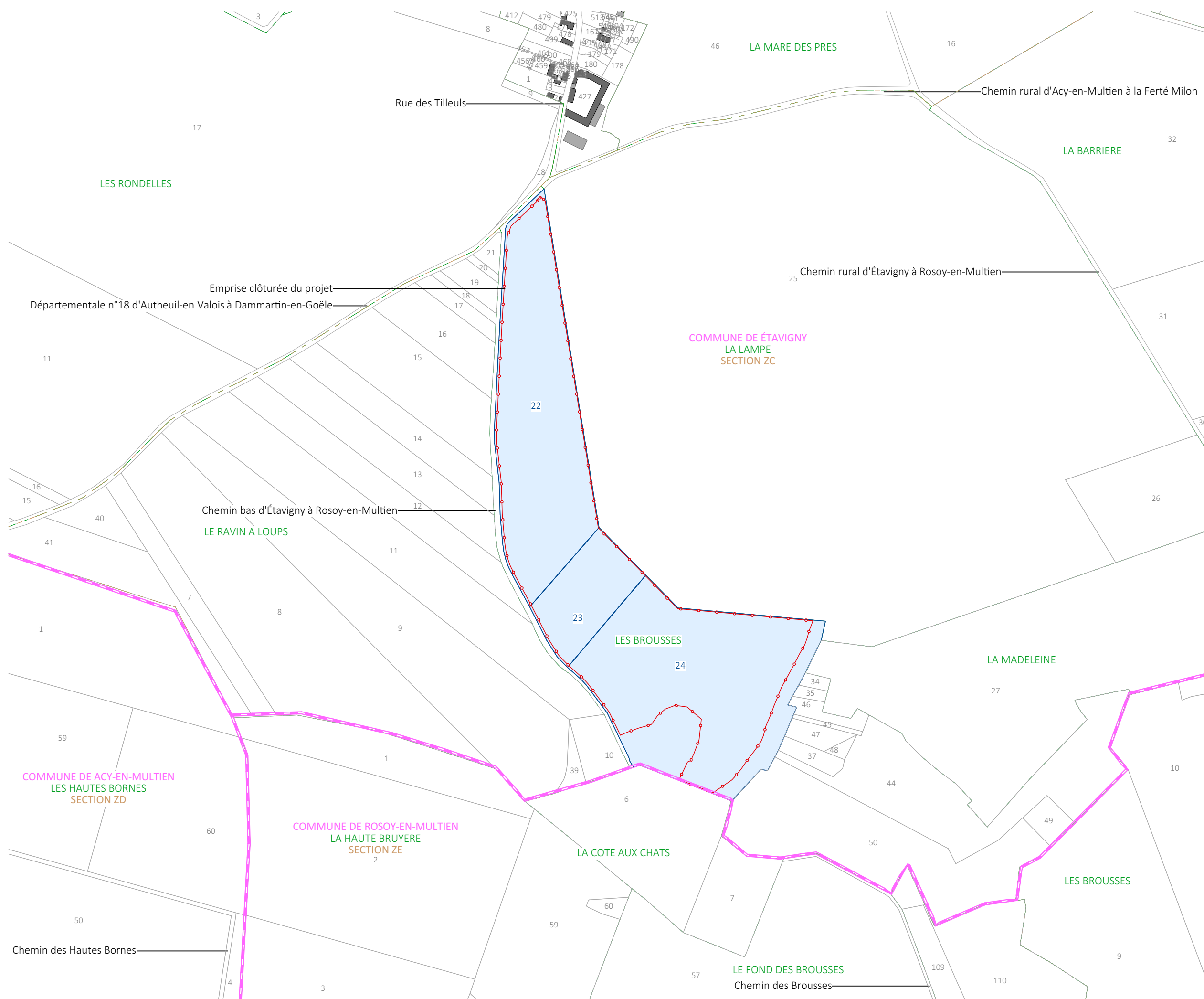
2 rue d'Autueil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



Contenu

- Plan de masse- état existant
au 1/5000ème
- Plan de masse- état projeté
au 1/5000ème
- Plan de masse du projet avec vue
aérienne au 1/5000ème
- Plan de masse- emprises projet
au 1/1000ème

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

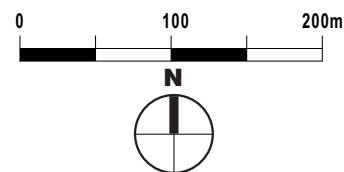
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE MASSE
ÉTAT EXISTANT

Légende

-  Clôture avec portail
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Bâtiments existants
-  Voiries existantes
-  Limite lieux-dit
-  Limite sections
-  Limite communes
-  Lignes topographiques NGF
-  Végétation existante

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

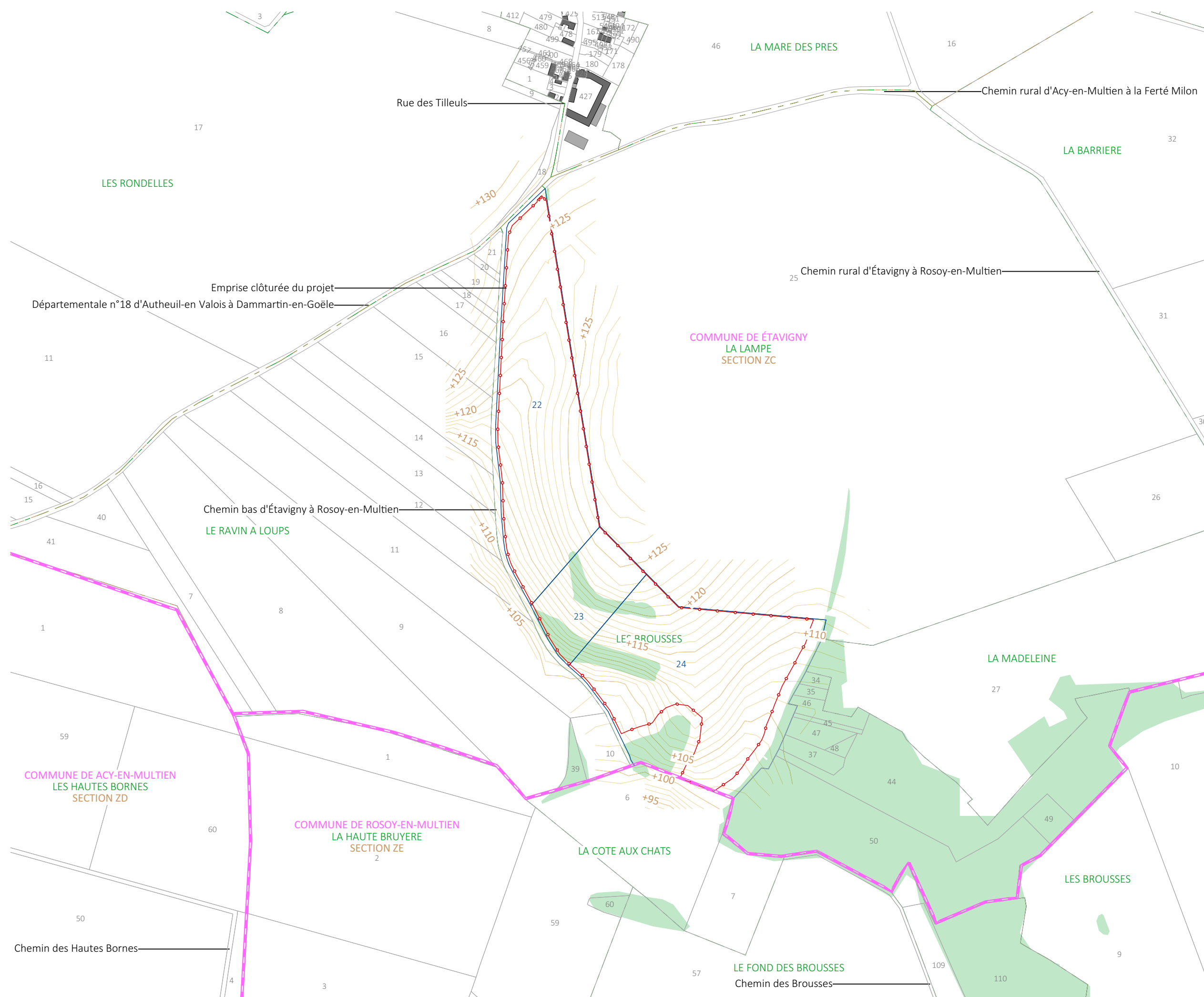
2 rue d'Autueil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

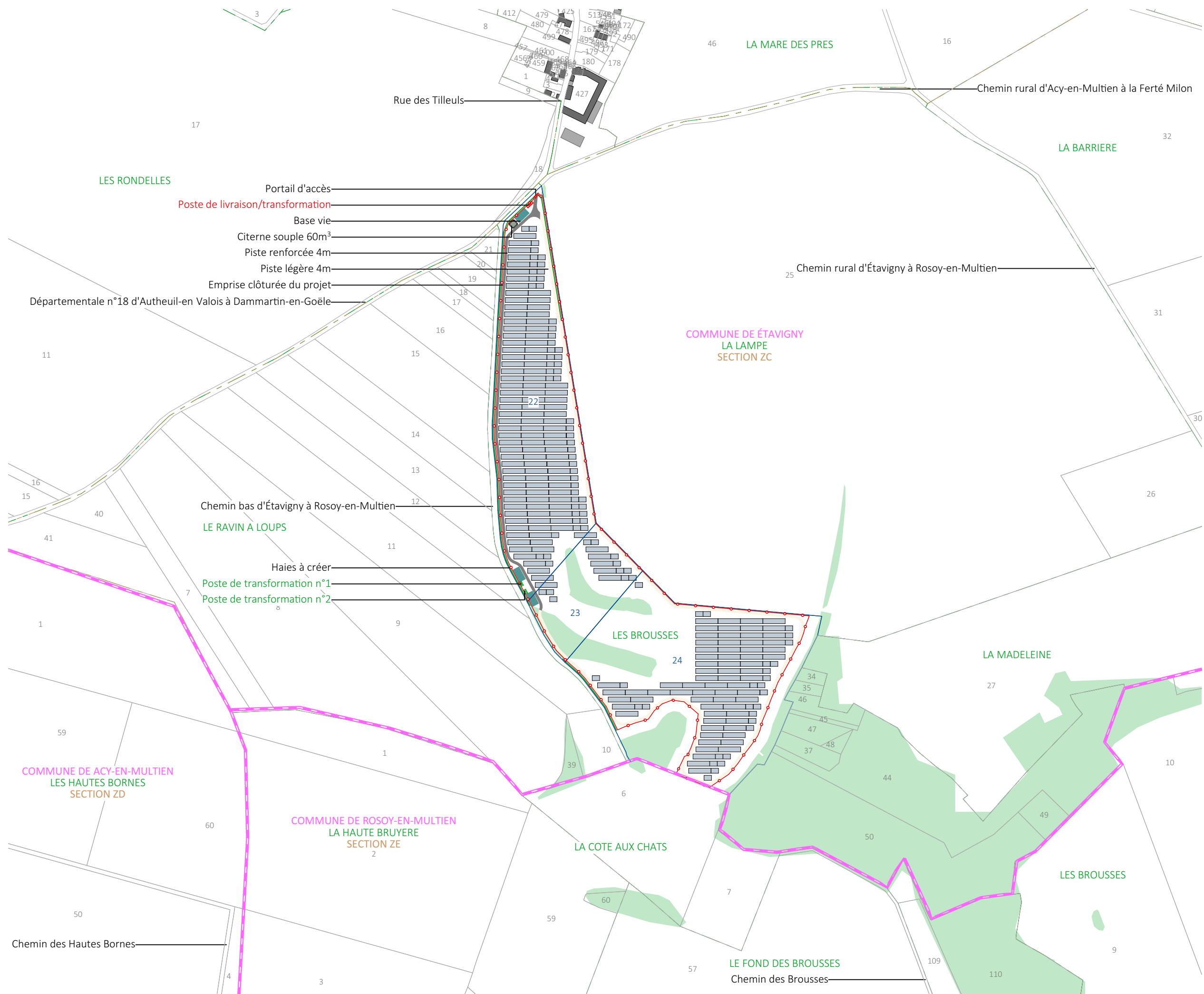
Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Végétation existante
- Base de vie
- Bâtiments existants
- Haies à créer

Echelle 1/5000 au format A3
0 100 200m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

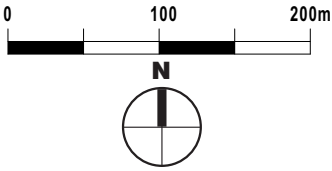
Maître d'ouvrage
h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE MASSE DU PROJET
AVEC VUE AÉRIENNE

Légende

-  Clôture avec portail
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne 60 m³
-  Piste renforcée 4m
-  Piste légère interne 4m
-  Haies à créer

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Autueil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

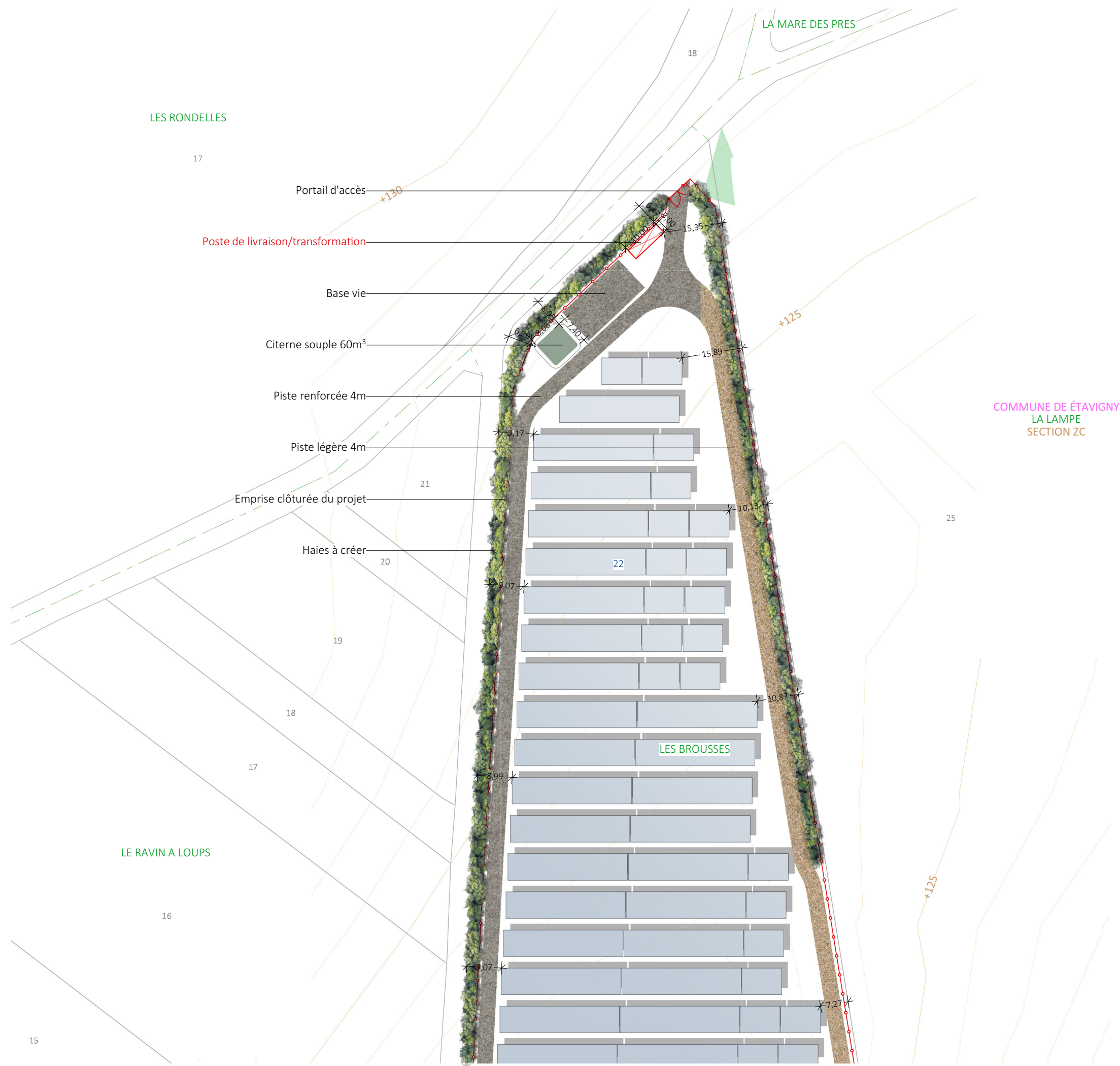
Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





PLAN DE MASSE
DE L' EMPRISE

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Végétation existante
- Base de vie
- Bâtiments existants
- Haies à créer
- Lignes topographiques NGF

Echelle 1/1000 au format A3

0 20 40m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE MASSE
DE L' EMPRISE

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Végétation existante
- Base de vie
- Bâtiments existants
- Haies à créer
- Lignes topographiques NGF

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

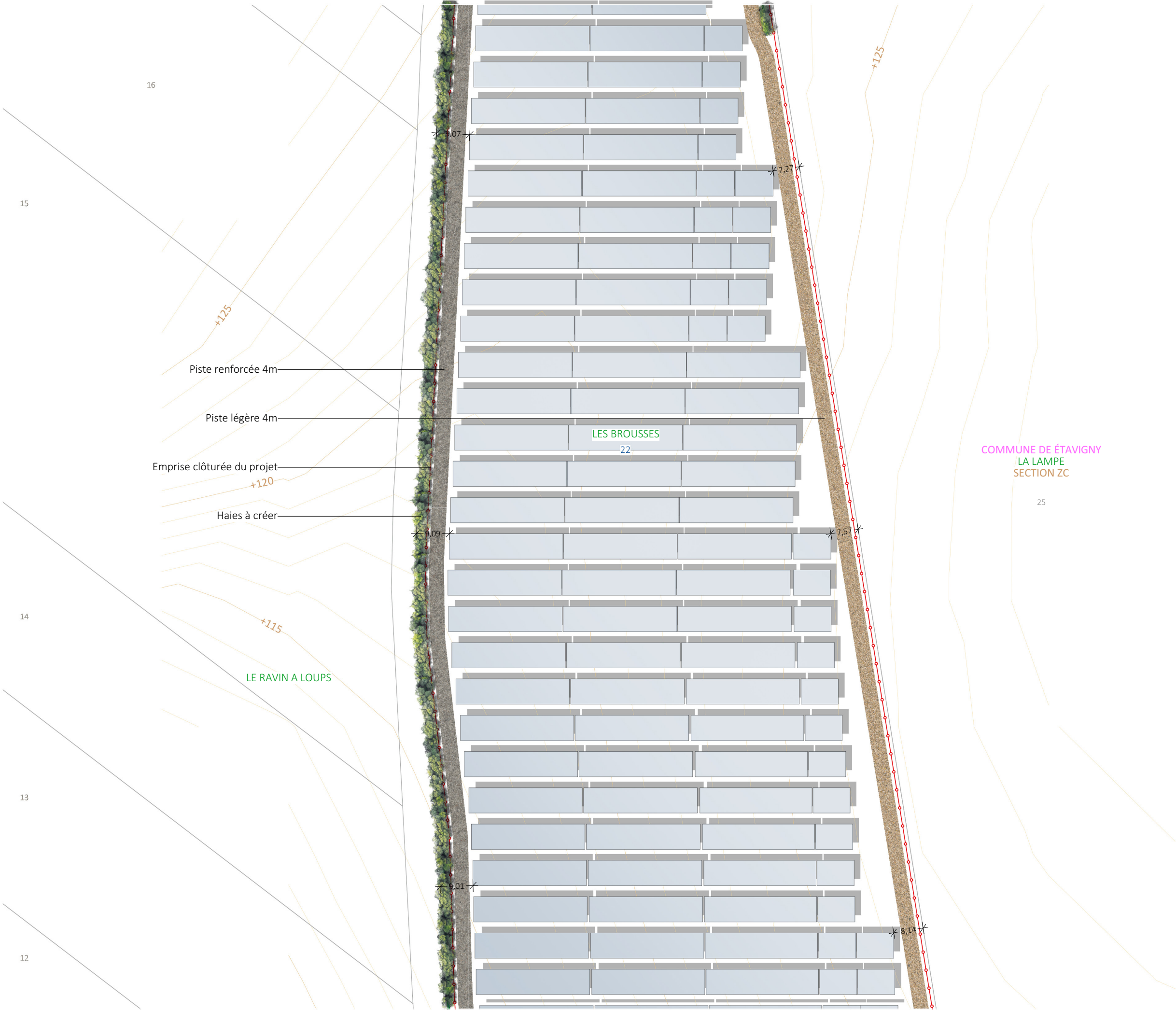
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



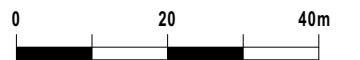


PLAN DE MASSE
DE L' EMPRISE

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Végétation existante
- Base de vie
- Bâtiments existants
- Haies à créer
- Lignes topographiques NGF

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

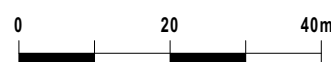
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE MASSE
DE L'EMPRISE

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Végétation existante
- Base de vie
- Bâtiments existants
- Haies à créer
- Lignes topographiques NGF
- Limite communes

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

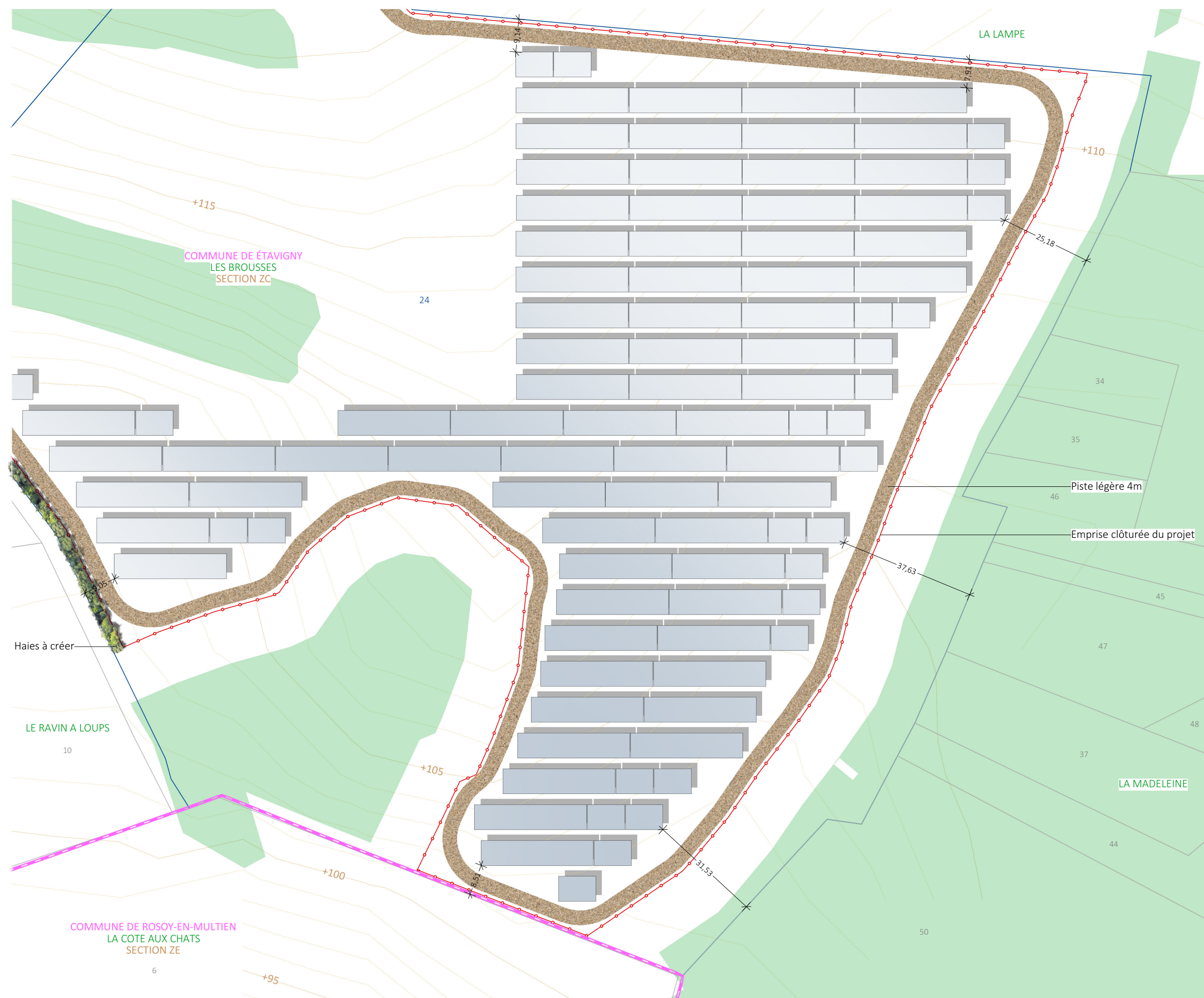
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



Contenu

- Plan de localisation des coupe AA', BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation
- Vue en coupe du poste de livraison

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



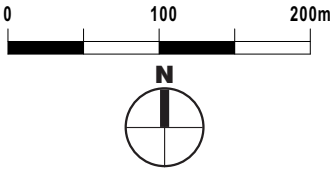
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

Légende

- Clôture avec portail
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne 60 m³
- Piste renforcée 4m
- Piste légère interne 4m
- Haies à créer
- Trait de coupe

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

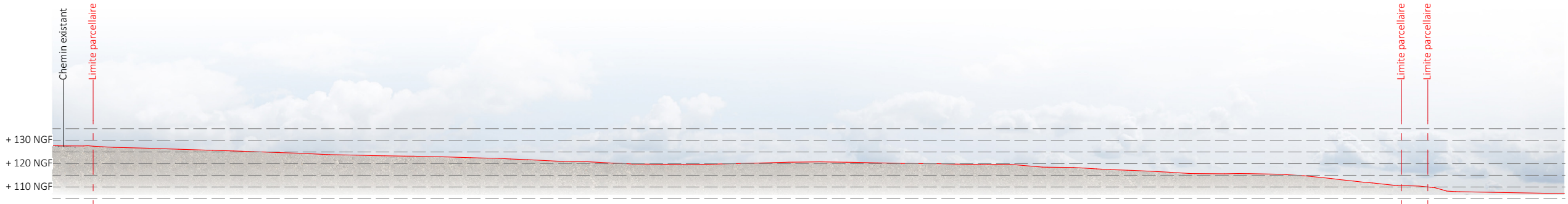
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

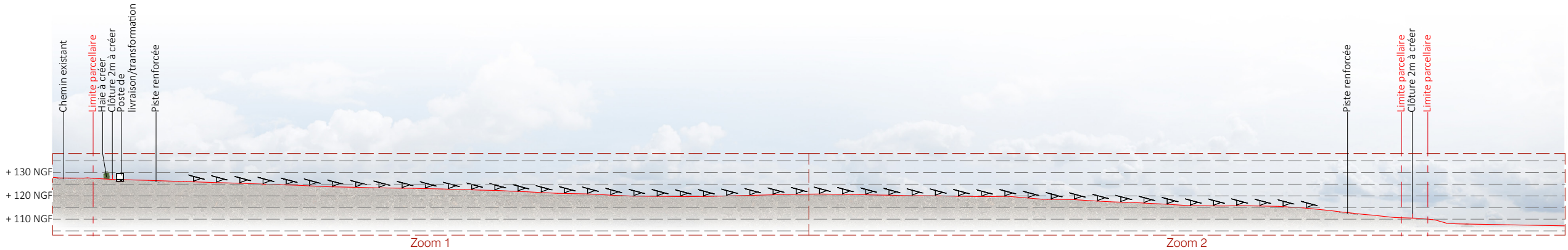

POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



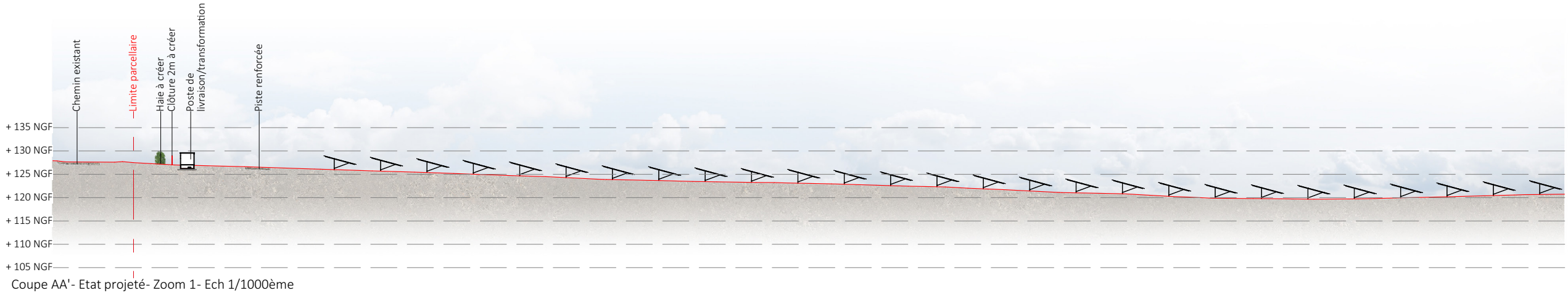
PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'



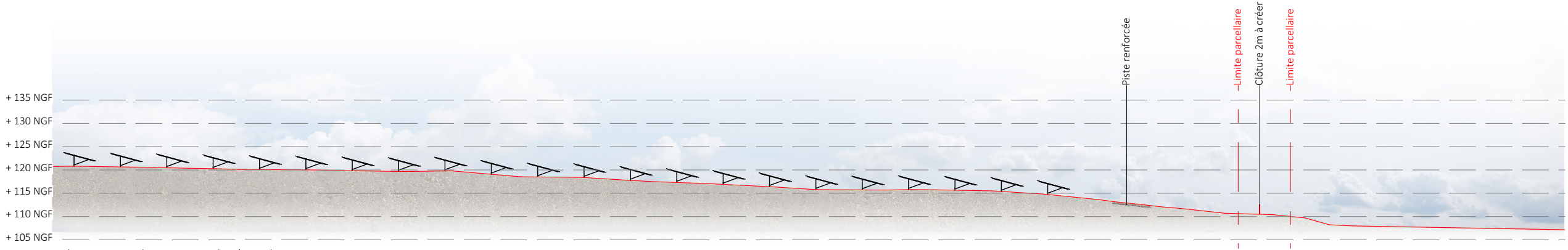
Coupe AA'- Etat Existant- Ech 1/2000ème



Coupe AA'- Etat Projeté- Ech 1/2000ème



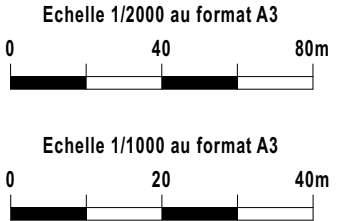
Coupe AA'- Etat projeté- Zoom 1- Ech 1/1000ème



Coupe AA'- Etat projeté- Zoom 2- Ech 1/1000ème

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture 2m à créer
- Piste renforcée
- Haie à créer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'

- Légende
- Structures photovoltaïques
 - Clôture 2m à créer
 - Piste légère
 - Végétation
 - Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3

0 20 40m

Architecte

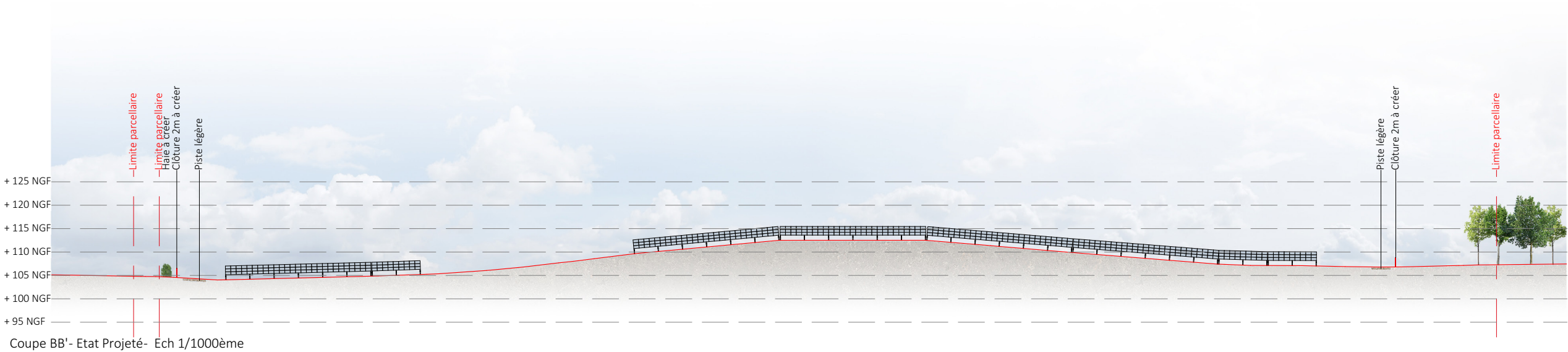
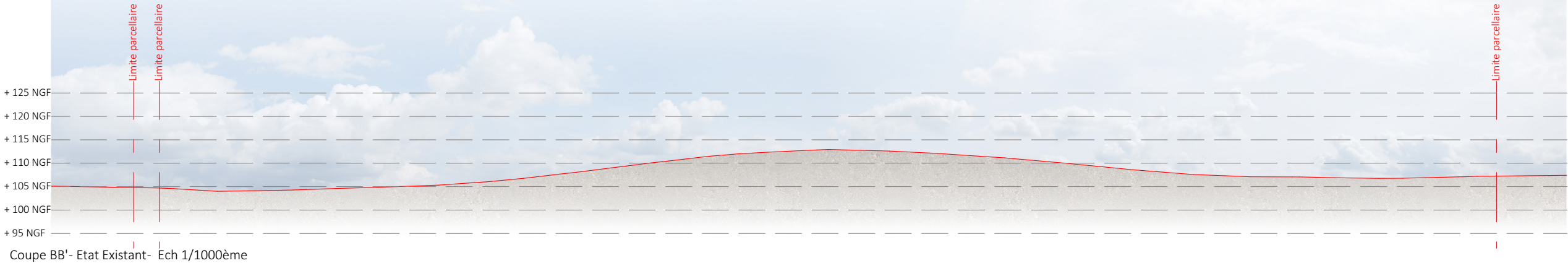
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE

Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table fixe :

Hauteur environ 3m

Longueur :

10,37m table de 27panneaux

31,14m table de 81 panneaux

Largeur environ 7m

Inclinaison 15°

Espacement entre 2 tables de 3m

Profondeur des pieux entre 1,5 et 2m

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE

Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

VUE EN COUPE DU POSTE DE
LIVRAISON/TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques du poste de livraison /
transformation :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,71m

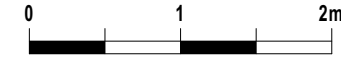
Longueur de 10m

Largeur de 3m

Aspect extérieur :

RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

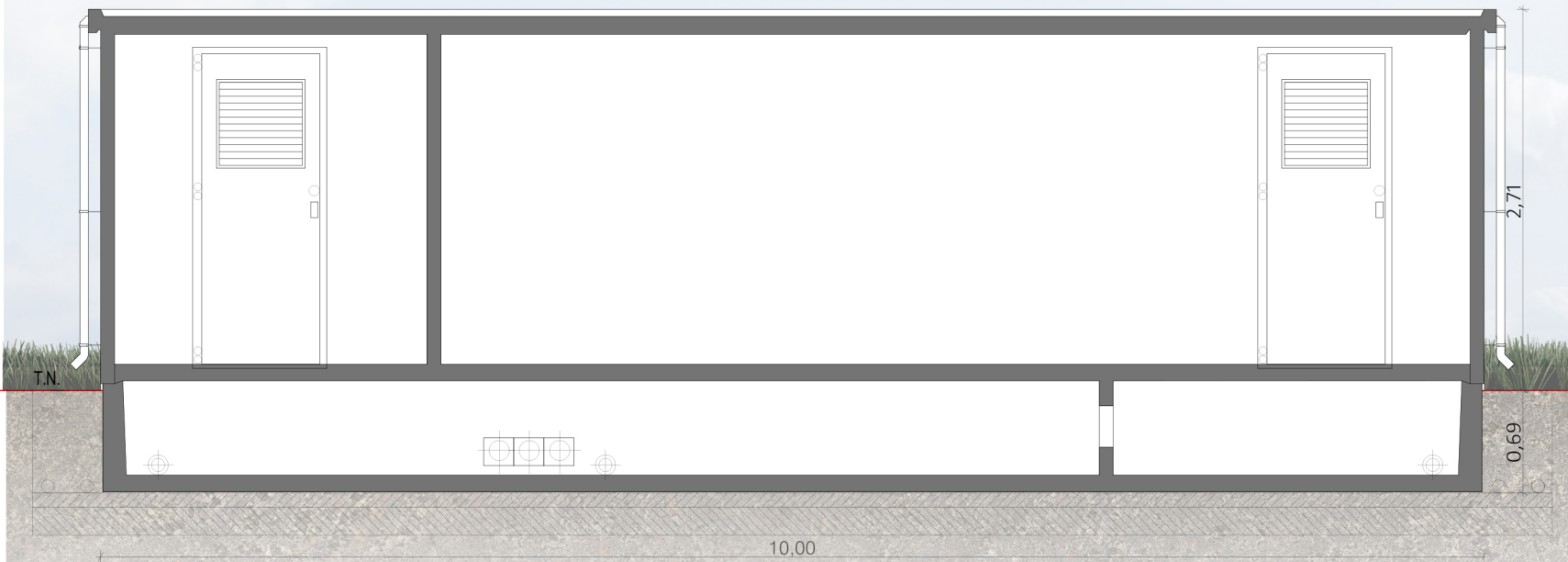
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

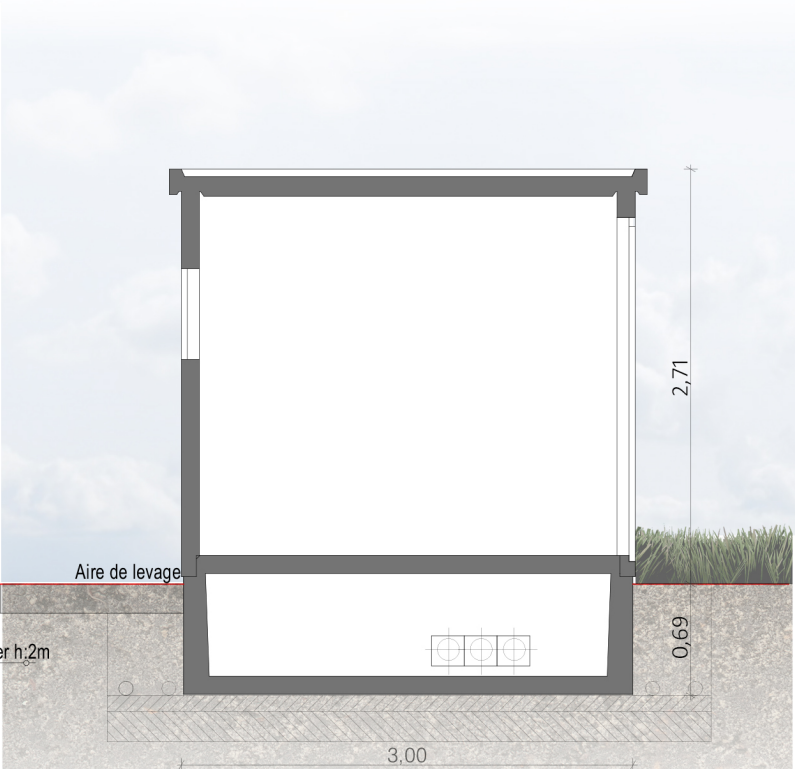
h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



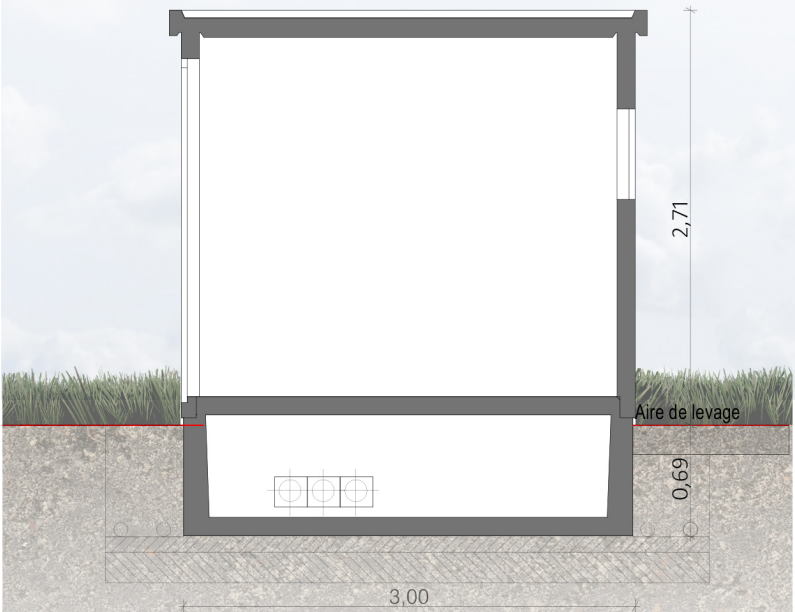
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

VUE EN COUPE
D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de
transformation:
Hauteur depuis terrain naturel de 2,71m
Longueur de 6m
Largeur de 3m

Aspect extérieur:
RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3
0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

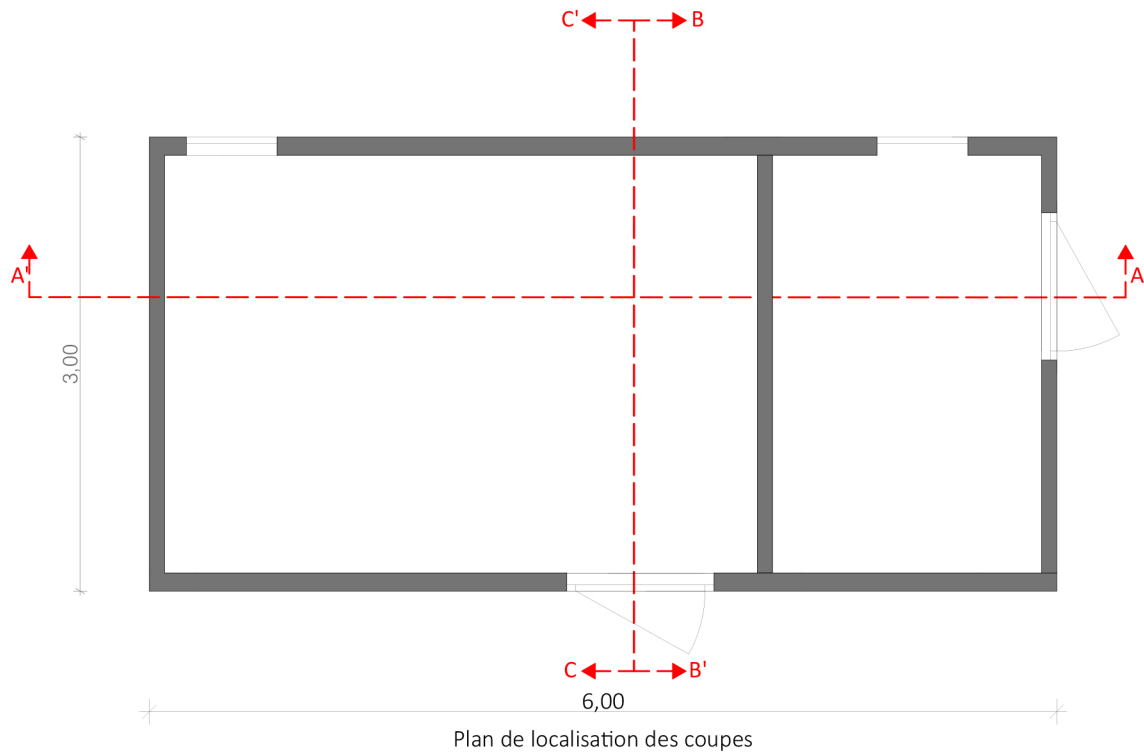
Maître d'ouvrage



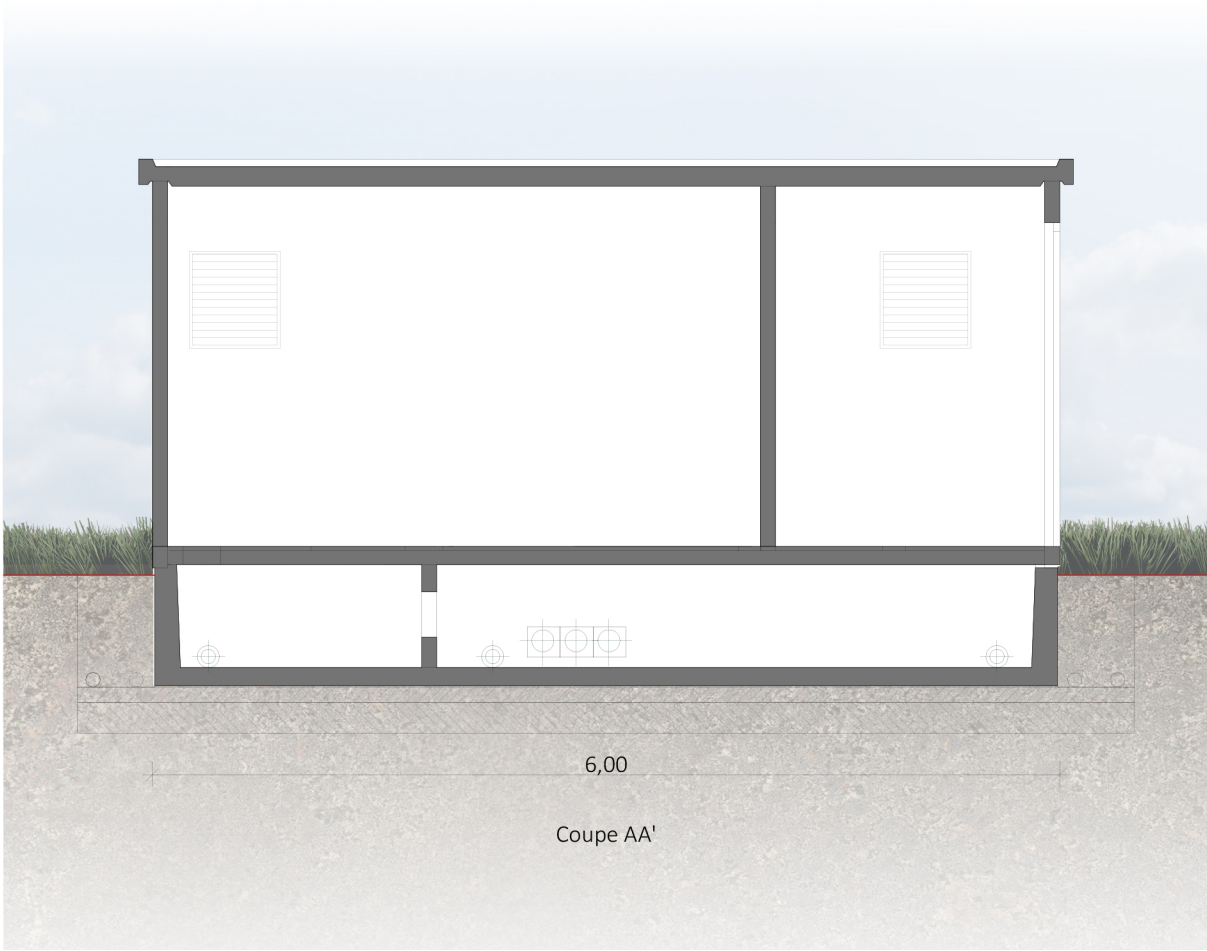
POUR UN AVENIR SOLAIRE

Adresse de Correspondance :

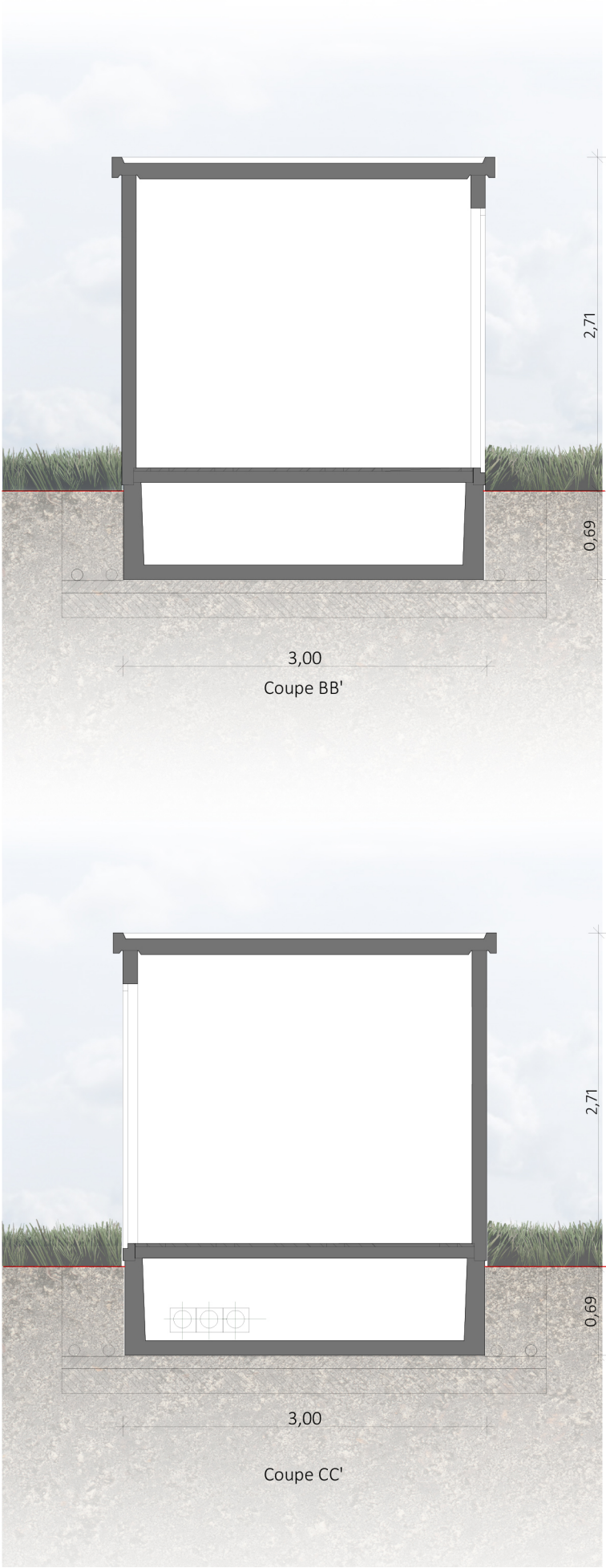
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



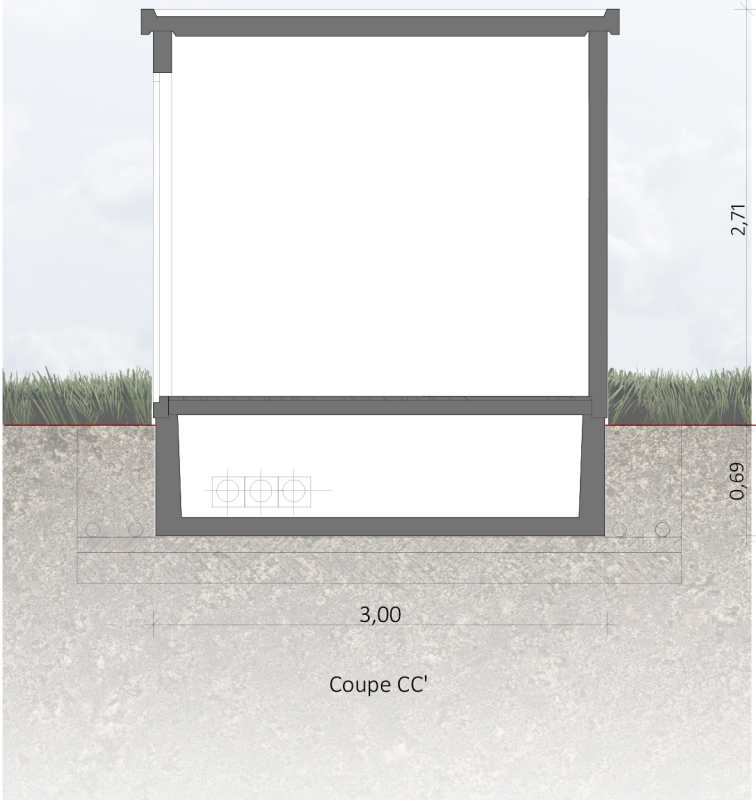
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

Contenu

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PREAMBULE :

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque des Parrotias, située sur la commune d'Étavigny, dans le département de l'Oise dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emprise projet : 11,8 ha
- Nombre total de panneaux : environ 17 307 panneaux, sur la base du dimensionnement réalisé au moment du dépôt de permis de construire
- Superficie totale de la zone d'implantation des panneaux solaires : environ 133 300 m².
- Inclinaison des panneaux : environ 15°
- Puissance installée : 10,55 MWc
- 1 poste mixte transformation et livraison : L10m x l3m (RAL 6005)
- 2 postes de transformation : L6m x l3m (RAL 6005)
- 1 citerne incendie : 60m³ 7,90x7,4x1,6m (teinte vert foncé)

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur jachère non cultivée depuis plus de dix ans sur la commune d'Étavigny, en région Hauts-de-France. La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe sur les parcelles cadastrale ZC22, ZC23 et ZC24, sur une surface totale d'environ 13,3 ha.

L'environnement général alentour est constitué de parcelles agricoles, bordées au sud-est par un boisement, par un chemin à l'ouest ainsi que par la départementale 18 au nord.

L'accès à la parcelle étudiée est possible directement depuis la départementale 18.

CONTEXTE :

Le projet de centrale solaire des Parrotias consiste en la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle en jachère dans un contexte agricole.

Le projet s'implante ainsi sur une zone non cultivée depuis plusieurs années considérée comme éligible pour le développement photovoltaïque par la politique énergétique de l'Etat. Il rentre en accord avec les objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables.

STRUCTURES ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les modules photovoltaïques sont disposés sur des structures métalliques légères. Les rangées de capteurs photovoltaïques seront fixes et inclinées d'environ 15°, selon un axe Nord/Sud. La hauteur maximale des panneaux par rapport au sol sera de 2,9m en fonction de la technologie retenue. Le plan d'implantation de la centrale prévoit une largeur entre les rangées de tables photovoltaïques de 3m.

Chaque panneau représente une surface de 2,7 m² et une puissance unitaire d'environ 610 Wc selon le dimensionnement réalisé au moment du dépôt de la demande de permis. Avec l'évolution des

technologies de cellules et de modules photovoltaïques la puissance unitaire des modules pourra évoluer d'ici à la mise en œuvre du projet. Ces progrès constants de la filière permettent d'augmenter la production d'énergie solaire sur une surface donnée. Ainsi, la puissance estimée au moment de la rédaction de cette note est de 10,55 MWc.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Les modules photovoltaïques seront connectés en série au sein des structures pour former des chaînes au niveau de tension adapté au dimensionnement. Ces lignes sont ensuite acheminées vers des boîtes de jonction où elles seront mises en parallèles. Les câbles sortants seront transportés via un réseau de câble de raccordement, vers les onduleurs où le courant continu sera transformé en courant alternatif. Par la suite, ces câbles électriques seront acheminés vers un transformateur élévateur qui permettra d'augmenter le niveau de tension pour atteindre celui du réseau de distribution d'électricité. Enfin, l'électricité produite sera injectée dans un poste source via le poste de livraison du parc.

Un poste de livraison sera situé à l'entrée du site à proximité de la clôture et du portail. Deux postes de transformation seront placés au milieu de l'enceinte de l'emprise du projet. Ceux-ci seront fermés et sécurisés. Un système d'accès spécifique sera mis en place de manière à garantir l'accessibilité des agents du gestionnaire de réseau en tout temps aux locaux techniques. Les locaux techniques seront d'une teinte vert mousse (RAL 6005).

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRUBTION D'ELECTRICITE :

A ce jour, aucun tracé définitif n'est envisagé pour le raccordement électrique. Il pourrait se faire directement sur les lignes HTA à proximité ou au niveau du poste source de Lizy-sur-Ourcq situé sur la commune du même nom, à environ 13,2km du projet de centrale photovoltaïque. Le tracé de raccordement électrique du projet définitif, sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité après obtention du permis de construire du projet. Ce gestionnaire en assurera les travaux par enfouissement du câble qui sera positionné prioritairement en bordure des chemins et voies publiques.

FIXATION AU SOL DES STRUCTURES :

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de micro-pieux, battus ou vissés (préférentiellement battus). Des précisions sur le dimensionnement des fondations seront apportées en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

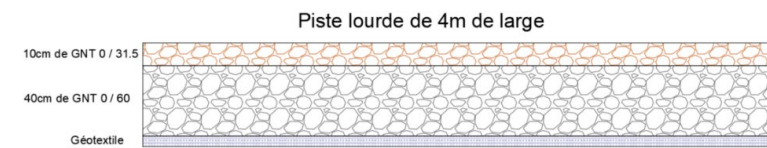
AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès principal au parc se fera depuis la voie départementale 18 longeant le projet au nord. L'accès au site se fera par un portail de 6m de largeur à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte verte, en acier galvanisé.

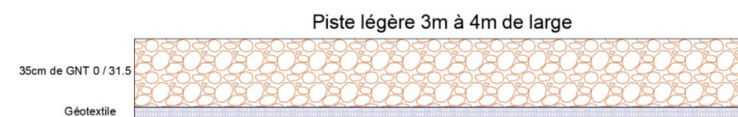
Deux types de pistes sont prévues dans le cadre du projet :

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

- Les pistes lourdes : permettant l'accès au site ainsi qu'aux éléments techniques (poste de livraison et de transformation, citerne incendie et base vie). Elles seront renforcées sur 4m de large de la manière suivante : un géotextile, 10cm d'une GNT 0/31,5 et 40cm d'une GNT 0/60. La surface des pistes lourdes pour ce projet est de 2 570m².



- Les pistes légères : en périphérie de la centrale, le long de la clôture. Elles permettent un accès sécurisé à l'ensemble des lignes de tables. Elles auront une largeur de 4m, un géotextile et un gravier non traité (GNT) 0/31,5 sur 35cm. La surface des pistes légères pour ce projet est de 6 039m².



PROTECTION INCENDIE ET SECURITE

Une citerne souple de couleur verte, d'une capacité de 60m³ sera installée à l'entrée du site.

L'accès à la parcelle sera réalisé uniquement via un portail sécurité. Ainsi seules les personnes autorisées pour la maintenance, l'entretien du site et les dispositifs de secours seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du site. Tous les 50 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 20cm de hauteurs et 20 cm de large pour la petite faune.

Contenu

- Plan des façades et des toitures :
- Plan modèle d’une table photovoltaïque de 27 et 81 panneaux
 - Vue des façades d’un poste de transformation
 - Vue des façades d’un poste de livraison
 - Vue des façades de la clôture
 - Vue des façades d’un portail
 - Vue des façades de la citerne

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN MODÈLE
DES TABLES PHOTOVOLTAÏQUES
DE 27 PANNEAUX

Légende

Caractéristique d’une table fixe :

- Hauteur environ 3m
- Longueur :
10,37m table de 27panneaux
- Largeur environ 7m
- Inclinaison 15°
- Espacement entre 2 tables de 3m

Profondeur des pieux entre 1,5 et 2m

Echelle 1/100 au format A3

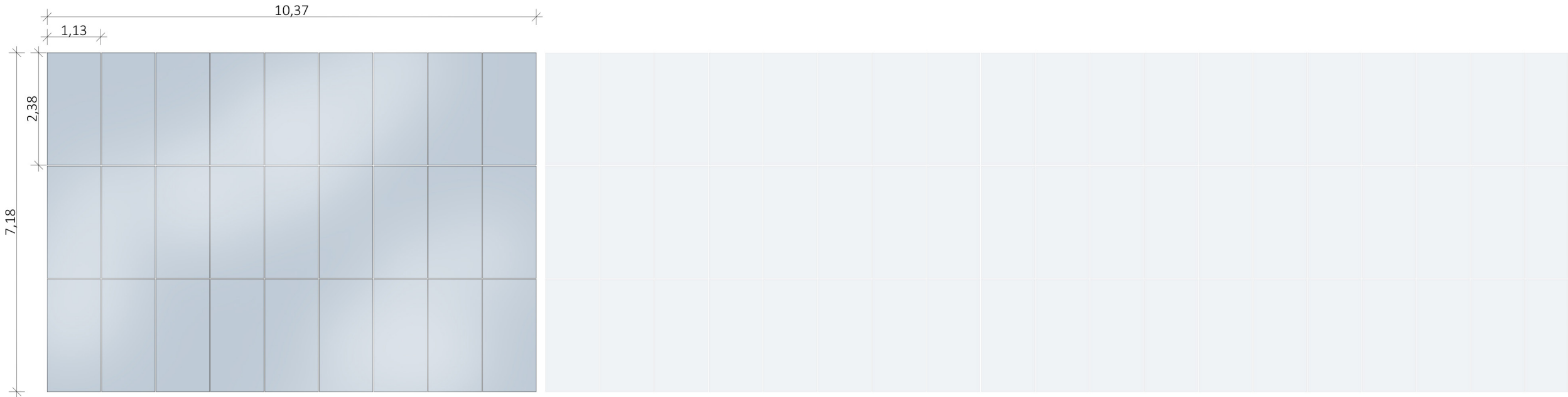


Architecte

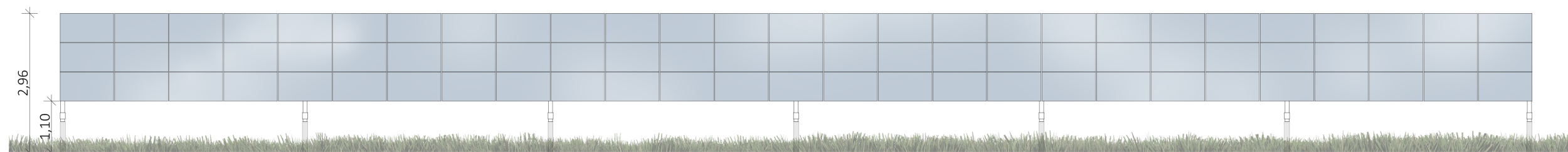
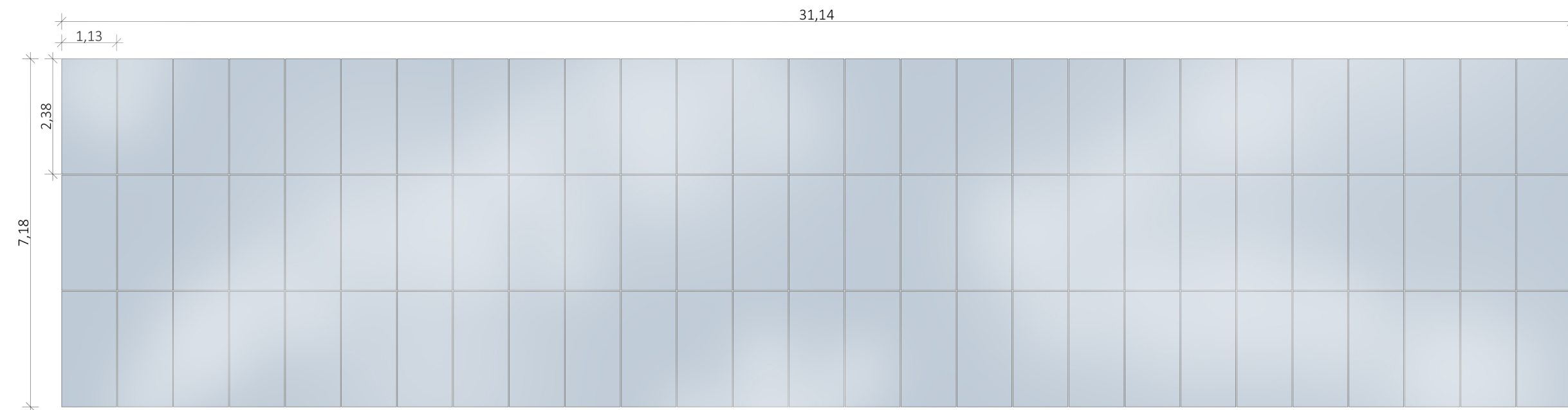
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d’ouvrage

h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



Plan modèle d'une table photovoltaïque de 27 panneaux



Plan modèle d'une table photovoltaïque de 81 panneaux

PLAN MODÈLE
DES TABLES PHOTOVOLTAÏQUES
DE 81 PANNEAUX

Légende

Caractéristique d’une table fixe :

Hauteur environ 3m

Longueur :

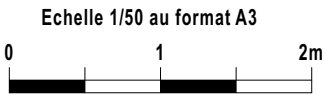
31,14m table de 81 panneaux

Largeur environ 7m

Inclinaison 15°

Espacement entre 2 tables de 3m

Profondeur des pieux entre 1,5 et 2m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE

Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

VUE DES FAÇADES
D’UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d’un poste de
transformation:

Hauteur depuis terrain naturel de 2,71m

Longueur de 6m

Largeur de 3m

Aspect extérieur:

RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

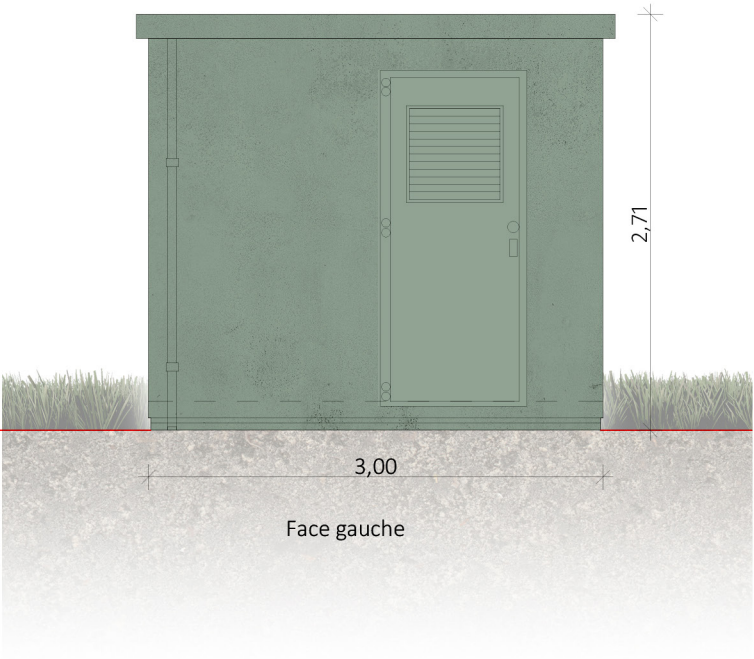
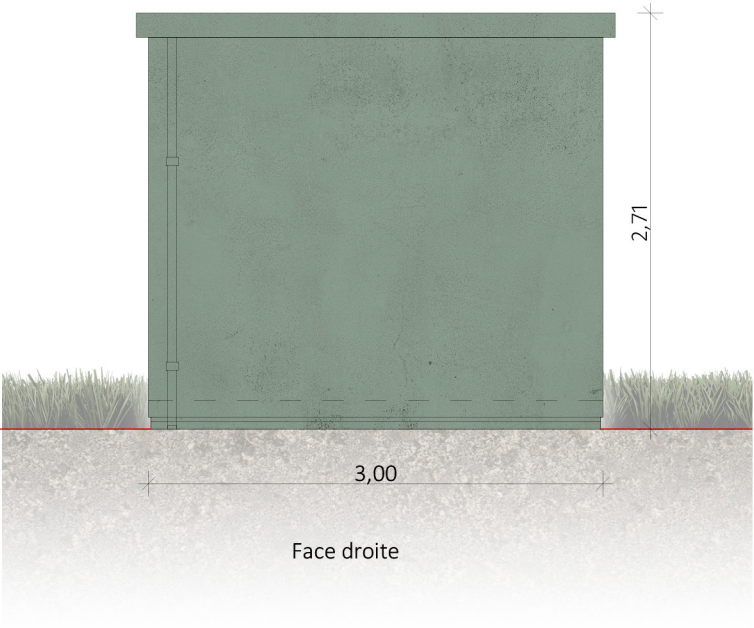
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

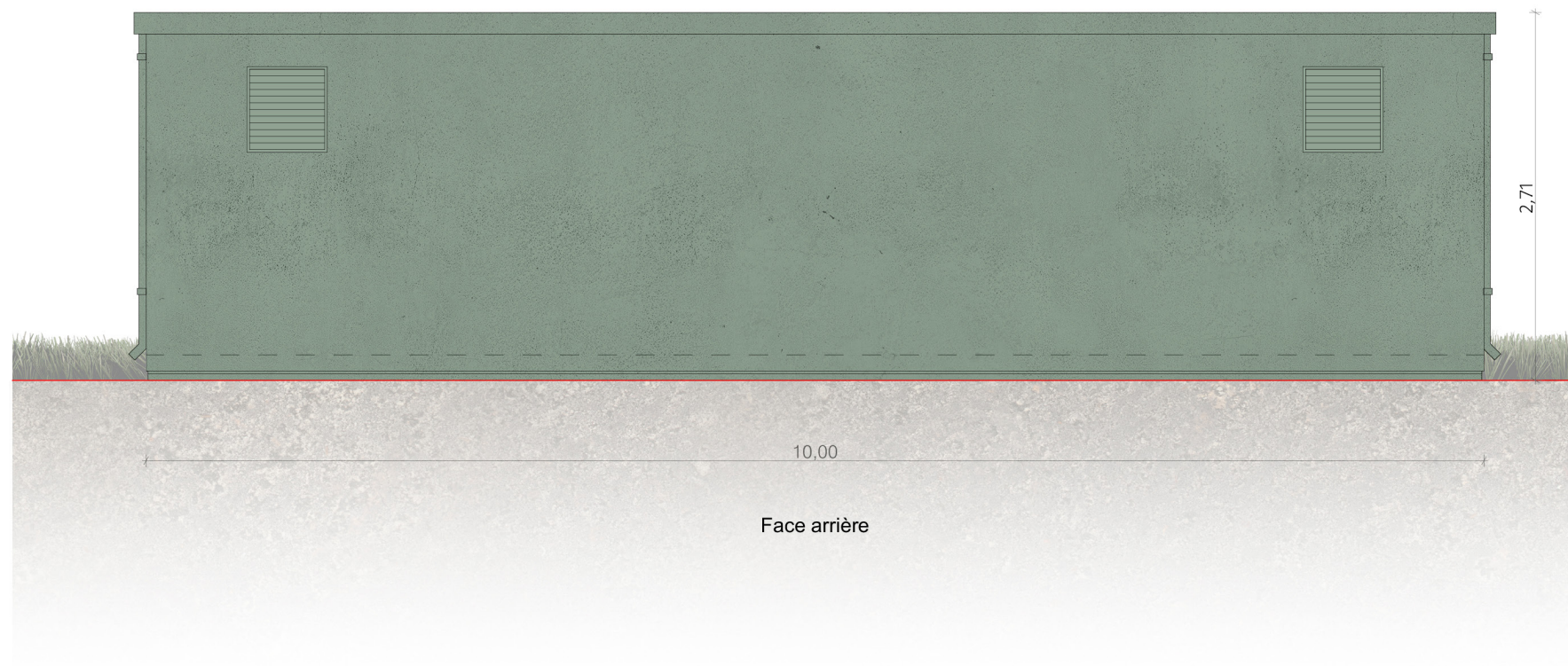
Maître d’ouvrage



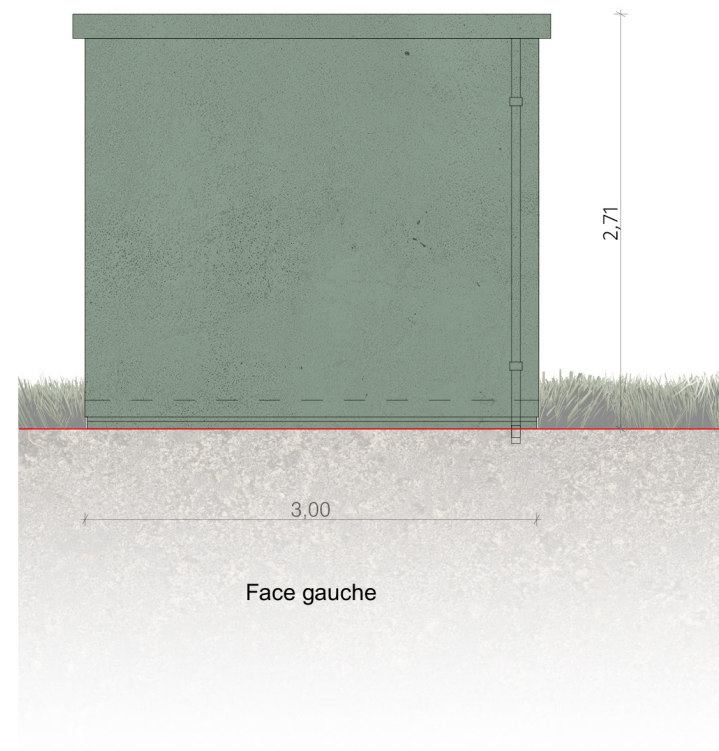
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

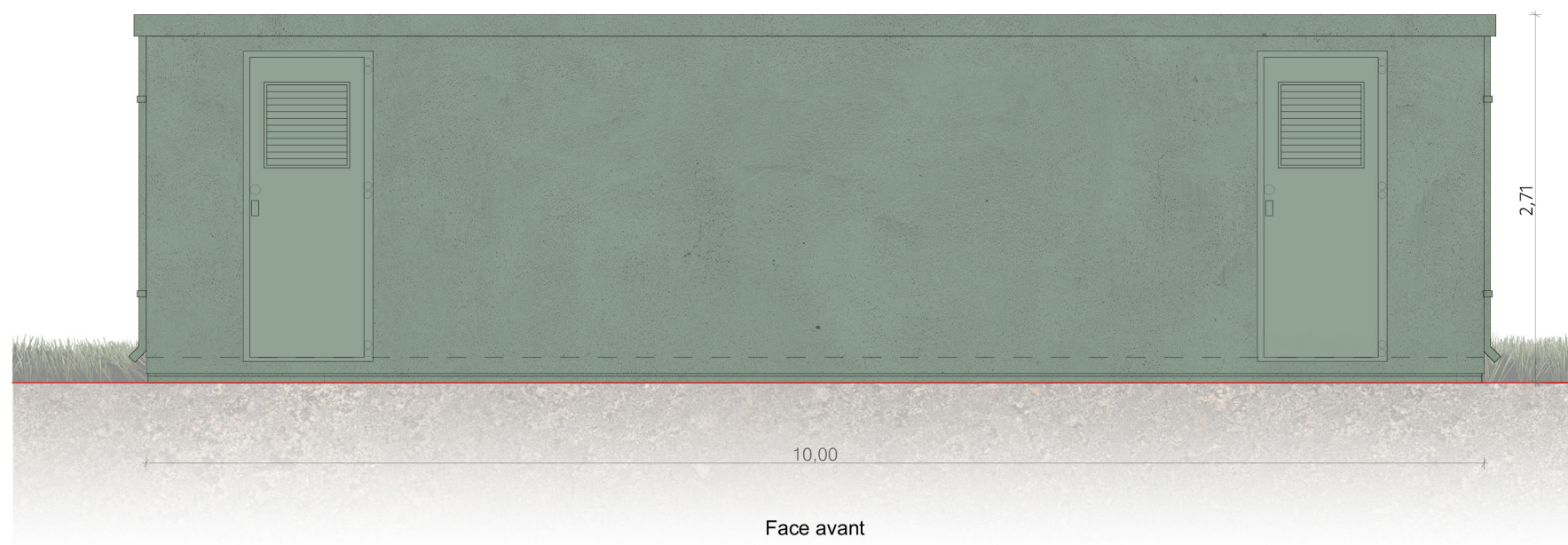




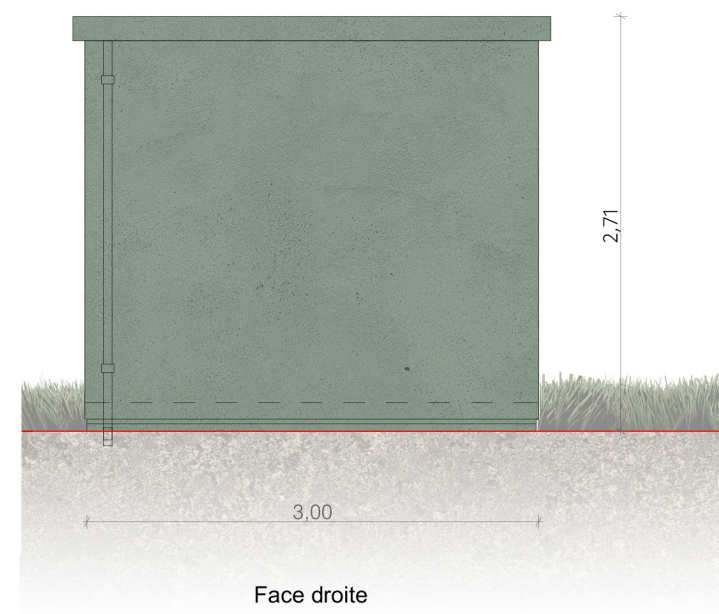
Face arrière



Face gauche



Face avant



Face droite

VUE DES FAÇADES DU POSTE DE
LIVRAISON/TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques du poste de livraison/
transformation :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,71m

Longueur de 10m

Largeur de 3m

Aspect extérieur :

RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

VUE DES FAÇADES
D’UN PORTAIL ET DE LA CLÔTURE

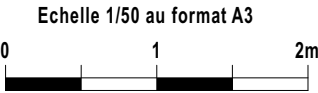
Légende

Caractéristiques du portail :

- Hauteur: 2m
- Largeur: 6m
- RAL 6005

Caractéristiques de la clôture :

- Hauteur: 2m
- RAL 6005

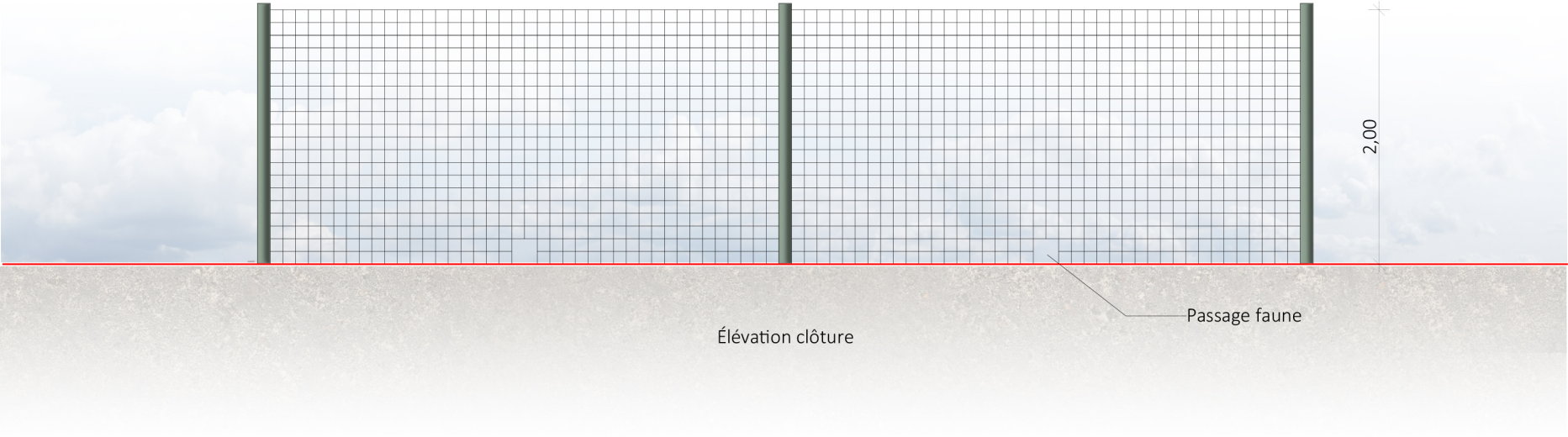
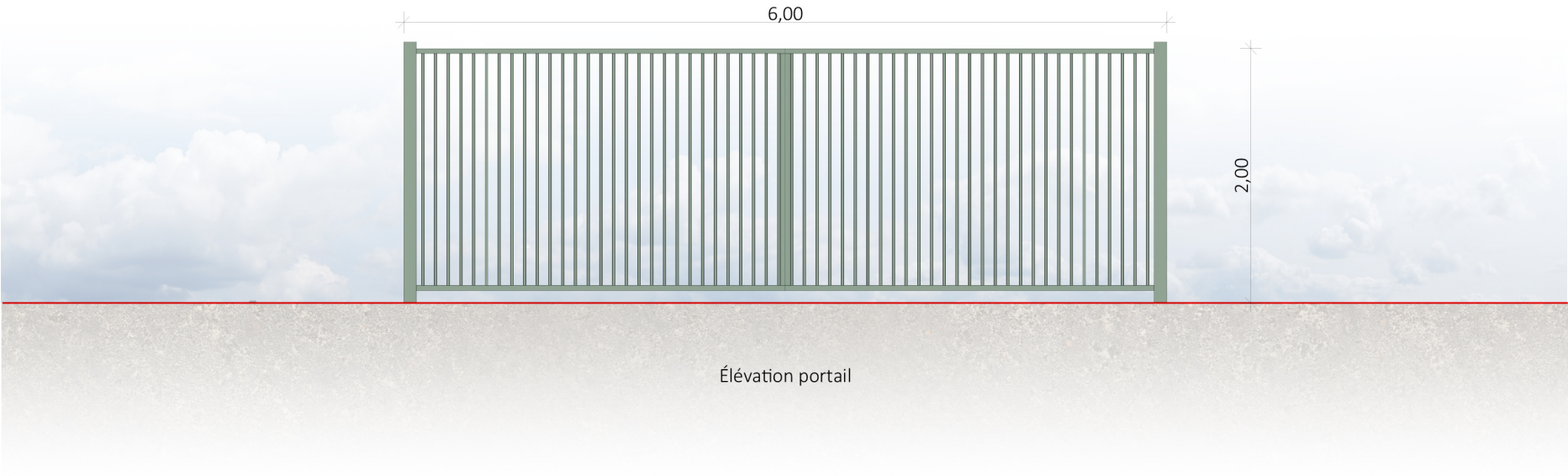


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d’ouvrage

h2air
POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



VUE DES FAÇADES
D'UNE CITERNE 60m³

Légende

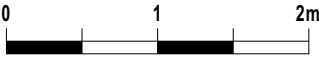
Caractéristiques de la citerne:

Dimensions : 7,90 x 7,40m

Hauteur: 1,6m

Teinte RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

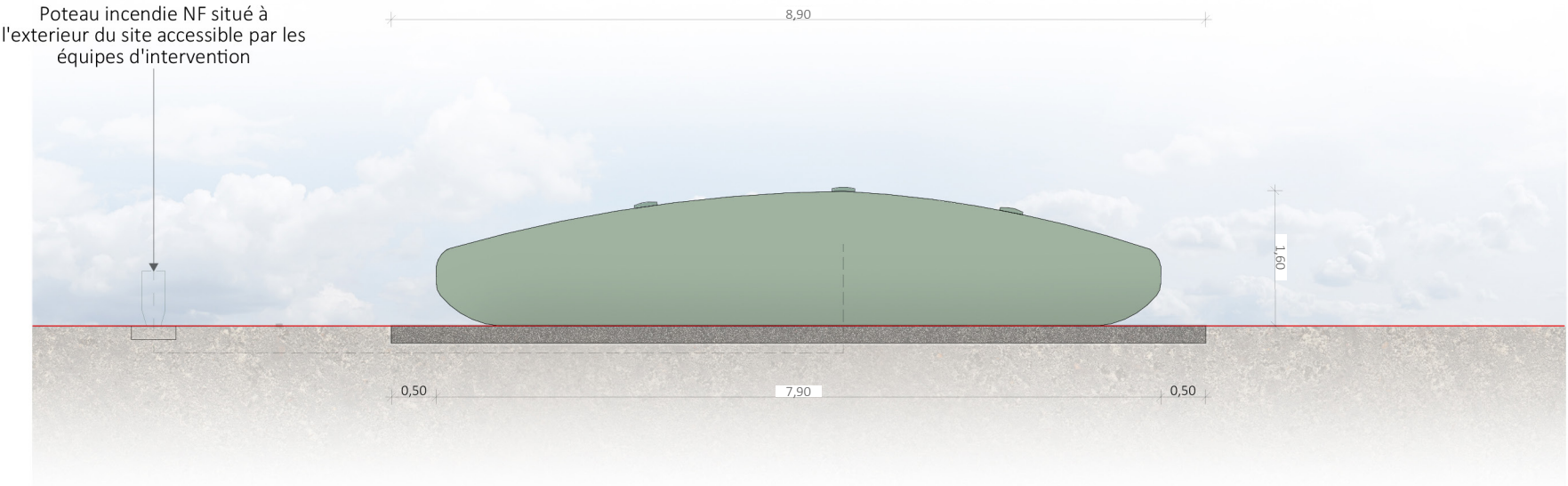
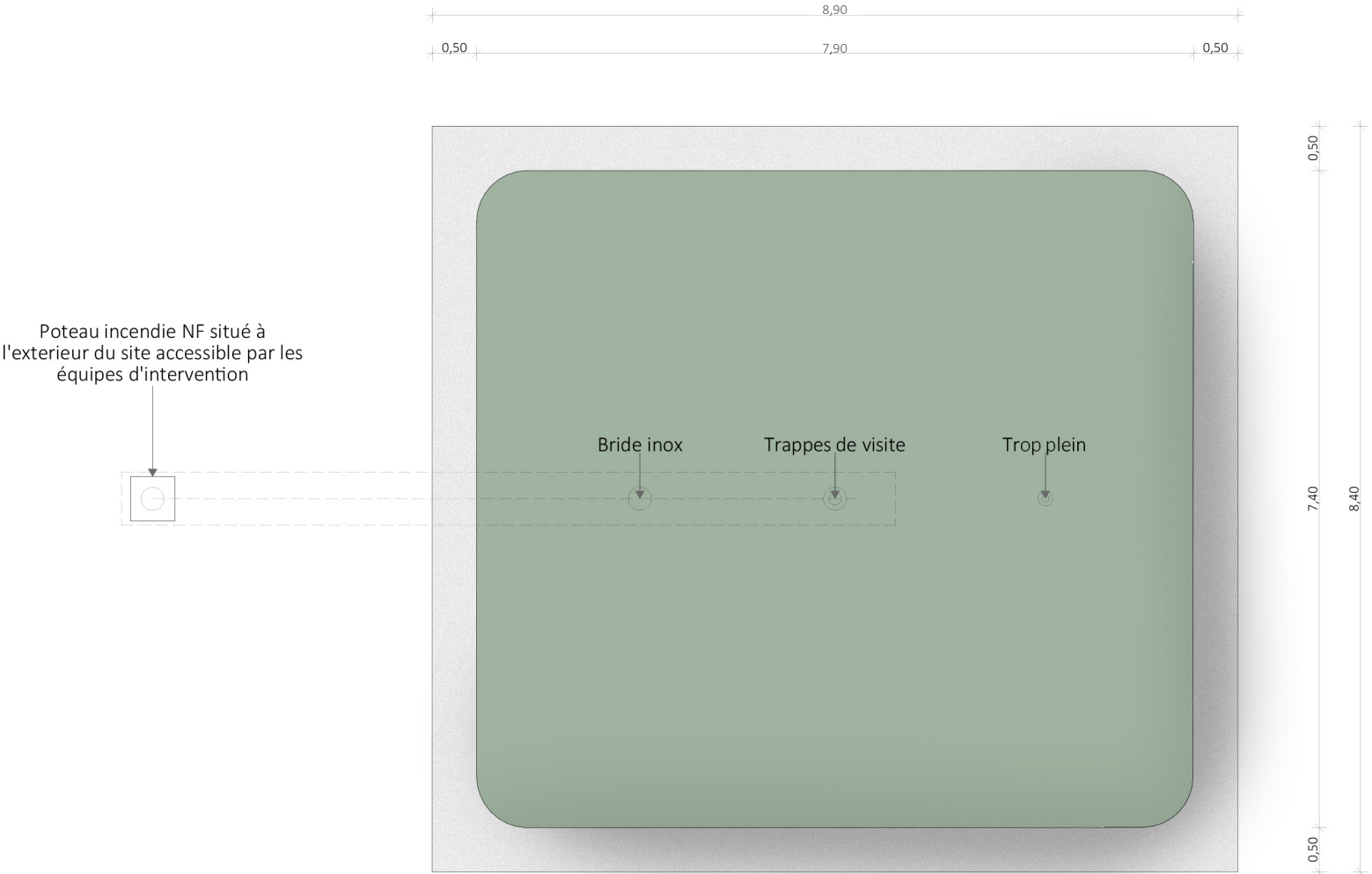
Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE

Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photomontages

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION
DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

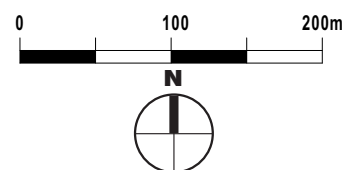
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Clôture avec portail
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne 60 m³
-  Piste renforcée 4m
-  Piste légère interne 4m
-  Haies à créer
-  Point de vue photographique 1

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





© ATER environnement 2024

Pdv1- depuis la rue des Tilleuls au nord du projet



Pdv1- depuis la rue des Tilleuls au nord du projet avec mesures paysagères



© ATER environnement 2024

Pdv2- depuis la départementale n°18 à l'ouest du projet



Pdv2- depuis la départementale n°18 à l'ouest du projet avec mesures paysagères



© ATER environnement 2024

Pdv3- depuis le chemin bas d'Étavigny à Rosoy-en-Multien à l'ouest du projet



© ATER environnement 2024

Pdv3- depuis le chemin bas d'Étavigny à Rosoy-en-Multien à l'ouest du projet avec mesures paysagères

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

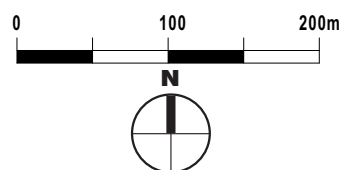
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Clôture avec portail
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne 60 m³
-  Piste renforcée 4m
-  Piste légère interne 4m
-  Haies à créer
-  Point de vue photographique 1

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





© ATER environnement 2024

Pdv1- depuis la rue des Tilleuls au nord du projet



© ATER environnement 2024

Pdv3- depuis le chemin bas d'Étavigny à Rosoy-en-Multien à l'ouest du projet

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

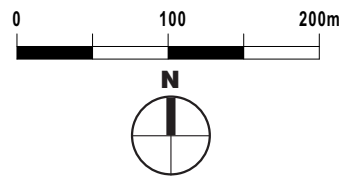
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Clôture avec portail
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne 60 m³
-  Piste renforcée 4m
-  Piste légère interne 4m
-  Haies à créer
-  Point de vue photographique
1

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

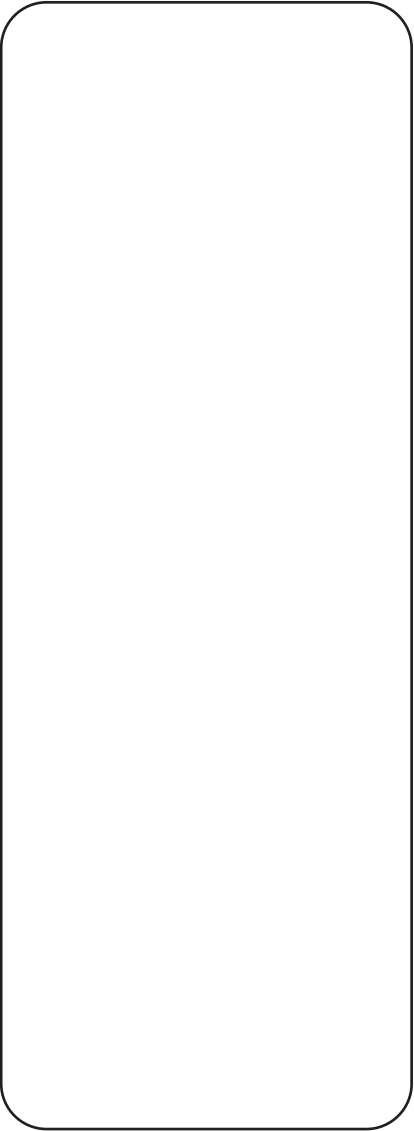
H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens





© ATER environnement 2024

Pdv2- depuis la départementale n°18 à l'ouest du projet



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



POUR UN AVENIR SOLAIRE
Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue des trois cailloux
80 000 Amiens

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)